

NEUVECELLE

29



Juillet 1979

Bulletin Municipal n° 2

Notre couverture :

En haut à droite : armoiries des Seigneurs de Neuvecelle (XII^e siècle).

Héraldique : de gueules au lion d'or armé et lampassé de sable. Devise UBIQUE (Partout).

Au centre :

Le bâtiment Ecoles - Mairie après sa cure de rajeunissement au printemps 1978.

En direct... avec vous

Dans le premier numéro de « NEUVECELLE 79 », nous vous faisons connaître notre souci d'essayer de vous informer d'une manière aussi objective et complète que possible sur les principaux événements de la vie communale.

Le bulletin du mois de janvier nous a permis de prendre contact avec vous. Avec ce deuxième numéro, nous faisons plus ample connaissance. Désormais, il faudra que nous travaillions ensemble, car INFORMER ce n'est pas seulement DONNER, mais c'est aussi RECEVOIR et ECHANGER.

Alors, chers amis lecteurs... à vos plumes !

Cette chronique « EN DIRECT AVEC VOUS » est votre chronique.

Vos suggestions et vos réflexions rendront sans aucun doute cette revue plus complète, plus utile et plus attrayante.

D'avance, merci !

Charles PERNET



Prière d'envoyer toute correspondance à :

**COMMISSION MUNICIPALE
INFORMATION ET PARTICIPATION**

Mairie de NEUVECELLE
74500 EVIAN LES BAINS

entreprise giletto

fondée en 1860

**BATIMENT
TRAVAUX PUBLICS
GÉNIE CIVIL**

★
Bureau de THONON-LES-BAINS
6, rue Pasteur
Tél. (50) 71.10.06
★

Avenue de la Gare
74502 EVIAN
Tél. (50) 75.00.45

Equipements K7

Ets Loridan Père et Fils

FABRICATION
ACCESSOIRES AUTO

74500 NEUVECELLE SUR EVIAN

Tél. (50) 75.10.79

Telex : Loridan 380152 F

BUISSON Hubert

*CHARPENTE
COUVERTURE*

**NEUVECELLE
74500 EVIAN**

Tél. 75.15.74



MICHEL MOROSATO

NEUVECELLE

Tél. (50) 75.23.90



Spécialiste du moteur courant continu

Motoréducteurs - Bruiteurs électroniques
Moteurs pour bateaux « Racer » miniatures
Spécialités pour modélistes
Etude et réalisation de tout ensemble électronique

Avenue de la Creusaz
NEUVECELLE - 74500 EVIAN
Tél. 75.26.37

**QUALITE
SERVICE
ACCUEIL**

**Près de chez vous,
du mardi au samedi**

**Crédit Agricole
Mutuel
du Sud-Est**

31, Rue Nationale
74500 EVIAN
Tél. 75.21.74

renseignements pratiques

● NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

— Mairie	75.03.45
— Services techniques municipaux au Clos Cachat	75.33.40
— Pompiers	18
— Taxis	75.03.17
— Service anti-poison de LYON 16 (78)	60.99.50
— Garage dépannage NEUVECELLE ..	75.25.57

● RENSEIGNEMENTS UTILES

NAISSANCE

La déclaration est obligatoire, que l'enfant soit vivant ou non. Elle doit être faite dans les trois jours suivant la naissance. Lorsque le dernier jour est un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

La déclaration se fait à la mairie de la commune où a eu lieu l'accouchement par le père ou le médecin ou toute autre personne témoin de la naissance, muni du livret de famille et du certificat établi par le médecin accoucheur ou la sage-femme.

MARIAGE

Les futurs époux doivent se présenter avec leur carte d'identité à la mairie où sera célébré le mariage, au moins 3 semaines avant la date prévue, et plus, s'ils sont étrangers en raison des délais imposés par les consulats concernés. Ils devront fournir :

- un extrait d'acte de naissance. Cet acte ne devra pas être daté de plus de trois mois à la date du mariage s'il a été délivré en France et de plus de six mois, s'il a été délivré dans un département d'Outre Mer ou d'un consulat. Le juge d'instance du domicile de l'intéressé peut délivrer un acte de notoriété en cas d'impossibilité de fournir un extrait d'acte de naissance.
- un certificat médical prénuptial de moins de deux mois au moment du dépôt des papiers ;
- une attestation sur l'honneur certifiant le domicile ;
- une attestation du notaire, s'il y a contrat ;
- pour les mineurs, une autorisation des parents ou grands-parents ou du tuteur ou du conseil de famille ;
- pour les militaires, autorisation donnée par l'autorité supérieure ;
- en cas de légitimation, l'extrait de naissance de l'enfant à légitimer.

DÉCÈS

La déclaration d'un décès doit avoir lieu sous 24 heures à la mairie de la commune où celui-ci s'est produit, quel que soit le domicile du défunt.

Elle doit être faite par un parent du défunt ou par toute autre personne possédant le maximum de renseignements, muni du livret de famille ou d'un extrait d'acte de naissance du défunt et du certificat établi par le médecin qui a constaté le décès.

VACCINATIONS

Elles sont obligatoires. Les contrevenants sont passibles des peines prévues par la réglementation en vigueur (article 48 du Code de la Santé Publique).

Variole

- 1^{er} vaccin au cours des deux premières années ;
- 2^e vaccin au cours de la onzième année ;
- 3^e vaccin au cours de la vingt et unième année.

DT Polio

- De la première année à la seizième année, vaccin en trois injections faites à un mois d'intervalle, premier rappel, douze mois plus tard. Rappels suivants : tous les cinq ans.

Polio

- Décret du 19 mars 1965, obligation est faite à tous les sujets âgés de moins de 30 ans de recevoir ce vaccin.

B.C.G.

- A partir de 5 ans pour tous les scolaires, étudiants et cas particuliers.

Ces vaccinations, sauf celle par le B.C.G. (voir dispensaire antituberculeux) sont effectuées au cours de séances gratuites organisées par la Mairie. Les dates sont annoncées par voie de presse et d'affichage.

Les familles qui font vacciner leurs enfants en dehors des séances publiques, sont tenues à fournir un certificat médical dans les quinze jours qui suivent la vaccination.

Les contre-indications éventuelles ne seront considérées comme valables que sur présentation d'un certificat du médecin.

ELECTIONS

Pour s'inscrire sur les listes électorales, il faut se présenter à la mairie, muni d'une pièce d'identité et de l'ancienne carte d'électeur dans le cas d'un changement de domicile. Pour toute inscription nouvelle, se présenter à la mairie, muni d'une pièce d'identité et d'une justification de domicile.

Conditions à remplir

- Etre Français ;
- Avoir 18 ans à la clôture de la liste électorale le 28 février ;
- Etre domicilié dans la commune ou y résider depuis 6 mois, ou être inscrit sur le rôle des contributions directes depuis 5 ans.

Période de révision : du 1^{er} septembre au 31 décembre de chaque année, sauf dérogation en cours d'année.

RECENSEMENT MILITAIRE

Il est obligatoire pour les jeunes gens domiciliés dans la commune et qui atteignent leur majorité (18 ans) au cours de l'année. Il a lieu trimestriellement.

Jeunes gens nés :	Recensement en :
au cours du premier trimestre	Janvier
au cours du deuxième trimestre	Avril
au cours du troisième trimestre	Juillet
au cours du quatrième trimestre	Octobre

● RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES

CONSTRUCTION ET TRAVAUX

Le permis de construire est obligatoire pour quiconque désire édifier, modifier, transformer une construction à usage d'habitation ou non, même ne comportant pas de fondations (maison mobile, chalet démontable, abri de jardin, garage).

L'autorisation de construire est périmée si les travaux ne sont pas entrepris dans un délai d'un an ; une prorogation peut être accordée.

Tous travaux sur le domaine public (raccordements aux réseaux souterrains...) et en bordure de voie publique (clôtures, ravalement de façades, devantures de magasin...) doivent préalablement faire l'objet d'une demande écrite de permission de voirie adressée en Mairie.

Les modifications et améliorations intérieures doivent être déclarées aux Services Fiscaux (imprimés en mairie).

L'installation d'une fosse septique est soumise à une demande d'autorisation à adresser à la Direction Départementale de l'action sanitaire et sociale (imprimés en mairie).

ATTENTION, depuis le 1^{er} juin 1979, une circulaire de M. le Sous-Préfet de Thonon-les-Bains règle la construction de chalets dans la zone du périmètre sensible du lac Léman. Pour être autorisés aux abords du lac, les chalets devront :

- être construits sur un terrain présentant une pente suffisante ;
- être adossés à un massif boisé naturel ;
- être recouverts d'une toiture de couleur grise ou brune ;
- comporter au maximum 1/3 du volume de maçonnerie pour 2/3 du volume en bois.

Spécial Jeunes

Vous êtes à la recherche d'un premier emploi. Vous êtes âgés de moins de 26 ans (cette limite d'âge est reculée du temps du service national que vous avez effectué).

INSCRIVEZ-VOUS comme demandeur d'emploi à l'A.N.P.E. - THONON-LES-BAINS (La Rénovation).

Si vous avez achevé depuis moins d'un an votre scolarité, votre apprentissage ou un stage de formation professionnelle, vous avez droit à une prime de mobilité (montant 800 fois le « minimum garanti », ce qui fait plus de 5.000 F.).

Votre premier emploi doit être situé à au moins 30 km de votre résidence habituelle, l'emploi doit être à temps plein.

Pour des renseignements plus précis, adressez-vous à l'Agence Nationale pour l'Emploi à Thonon-les-Bains.

Francis GRIMONT

COMMENT OBTENIR CERTAINES PIÈCES

Pièce désirée	Où s'adresser	Pièces à fournir	Coût	Observations
Extrait de naissance	Mairie du lieu de naissance	Indiquer nom, prénoms, date de naissance	1 enveloppe timbrée pour l'envoi	
Extrait de mariage	Mairie du lieu de mariage	Indiquer noms, prénoms, date de mariage	1 enveloppe timbrée pour l'envoi	
Extrait de décès	Mairie du lieu de décès	Indiquer noms, prénoms, date de décès	1 enveloppe timbrée pour l'envoi	
Fiche d'état-civil, individuelle ou familiale	Mairie du domicile	Livret de famille	Gratuit	
Carte d'identité nationale	Commissariat de police	2 photos d'identité 1 timbre fiscal Livret de famille ou extrait de naissance	1 timbre fiscal à 30 F.	Délai de délivrance 1 semaine environ
Passeport valable 5 ans	Commissariat de police	Carte d'identité Justification de domicile 2 photos d'identité Livret de famille ou extrait de naissance Timbre fiscal	1 timbre fiscal à 100 F.	Délai de délivrance 3 semaines environ
Extrait casier judiciaire	Greffe du Tribunal de Grande Instance	Indiquer nom, prénoms, date et lieu de naissance	1 enveloppe timbrée pour l'envoi	
Livret de famille	Mairie du lieu de mariage		Gratuit	Divorce : l'ex-conjoint pourra obtenir un duplicata
Carte d'électeur	Mairie du domicile	Livret de famille ou extrait de naissance, justification de domicile	Gratuit	
Législation de signature	Mairie du domicile	Signature à faire en mairie	Gratuit	
Certificat d'autorisation de sortie de territoire délivrée aux mineurs de nationalité française	Commissariat de police	Livret de famille Carte nationale d'identité	Gratuit	
Certificats de vaccinations	Mairie du domicile	Certificats originaux ou carnet de santé	Gratuit	
Certificat de nationalité	Au greffe du Tribunal d'Instance du domicile	Pièces prouvant la nationalité française Livret de famille	Gratuit	

**LE MOULIN
à POIVRE**

Route d'Abondance
à NEUVECELLE-sur-EVIAN
Tél. 75.21.84



**DANS UN
NOUVEAU CADRE**

*Si vous en avez assez des bons petits plats mijotés... enfin de la mauvaise cuisine !!!
Et s'il n'est pas trop bourré, le Patron vous propose ses spécialités au poivre.*

BALLY
et
ECUVILLON

Assurance et Crédit

2 bis, rue du Théâtre
74500 EVIAN LES BAINS
Tél. 75.07.95

*Richard
Leonarduzzi*

ARTISAN

CARRELAGE
FAIENCE
MARBRE

Chemin des Houches
NEUVECELLE - 74500 EVIAN
Tél. 75.29.55

Droguerie de la Monnaie

PEINTURES - OUTILLAGES ☆
PAPIERS PEINTS ☆
REVETEMENTS DE SOLS ☆
PARFUMERIE ☆

10, rue de la Monnaie
74500 EVIAN
Tél. 75.05.89

LIBRAIRIE-PAPETERIE

BIRMANN s.a.

1^{er} étage :
ENSEIGNEMENT - JEUX

Rez-de-Chaussée :
LIBRAIRIE-PAPETERIE

Sous-Sol :
TRAVAUX MANUELS

7, rue des Arts
74200 THONON Tél. 71.25.45

Pour vendre
ou acquérir

PROPRIETES
APPARTEMENTS
TERRAINS

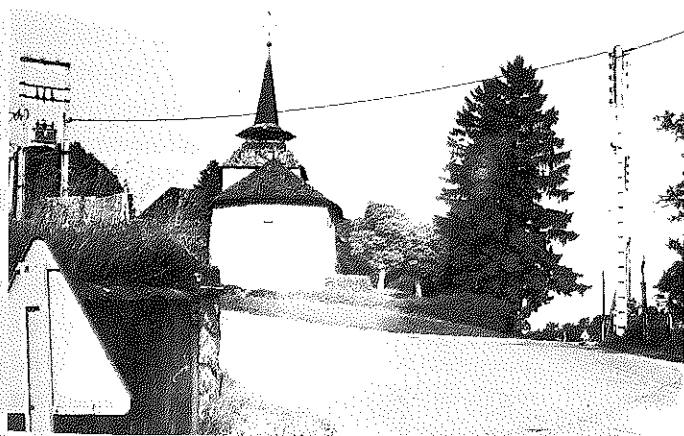
Agence BAUD

Fondée en 1920

2, avenue de Neuvécelle
74500 EVIAN
Tél. 75.12.58

Mesures de circulation approuvées sur le territoire de Neuvecelle

MARAICHE	Intersection du CD 24 « Route d'Abondance » et du CD 21 « Avenue de Maxilly ». L'Avenue d'Abondance est prioritaire. Installation d'une balise sur l'Avenue de Maxilly.
VERLAGNY	Intersection de la voie communale n° 2 « Avenue de Montigny » et du CD 21 (face Fabrello). CD 21 prioritaire. Installation d'un stop sur l'avenue de Montigny.
LE FLON	Intersection de l'Avenue du Flon, du Chemin du Flon avec la voie communale n° 104 « Avenue Rouffin ». L'Avenue Rouffin est prioritaire. Installation de stops de chaque côté, sur l'Avenue du Flon et le Chemin du Flon.
LA FONCIÈRE (Tennis)	Intersection du CD 124 « Avenue du Léman » avec le chemin de Chez Constantin — CD 124 prioritaire. Installation d'une balise sur le chemin de Chez Constantin.
LA FONCIÈRE	Intersection du chemin de Chez Constantin avec l'Avenue des Mélèzes. Chemin de Chez Constantin — sud Royal — prioritaire. Installation d'une balise sur l'Avenue des Mélèzes.
LA VERNIAZ	Intersections de l'Avenue des Tours, de l'Avenue des Mémises, avec l'Avenue de La Verniaz. Avenue de La Verniaz prioritaire. Installation de balises sur l'Avenue des Tours et l'Avenue des Mémises.
PARC DE L'ABBAYE	Intersection du CD 21 « Avenue de Maxilly » avec la voie du lotissement du Parc de l'Abbaye. CD 21 prioritaire. Installation d'un stop à la sortie du Parc de l'Abbaye.
AVENUE DE MAXILLY	Intersection du CD 21 « Avenue de Maxilly » avec la voie communale n° 102 « Chemin des Houches ». CD 21 prioritaire. Installation d'une balise sur le Chemin des Houches.
AVENUE DE MAXILLY	Intersection du CD 21 « Avenue de Maxilly » avec la voie communale n° 101 « Avenue de la Creusaz ». CD 21 prioritaire. Installation d'un stop sur l'Avenue de la Creusaz.
ROUTE DE GRANDE-RIVE	Intersection de la voie communale n° 9 « Route de Grande-Rive » avec la voie communale n° 101 « Avenue de la Creusaz ». Route de Grande-Rive prioritaire. Installation d'un stop sur l'Avenue de la Creusaz.
LE PRÉ DES PORTES	Intersections des sorties des voies du lotissement « Le Pré des Portes » avec le CD 124 « Avenue de l'Ermitage » et avec la voie communale n° 109 « Chemin des Châtaigniers ». Installation de stops aux sorties des voies du lotissement.
FACE CIMETIÈRE	Intersection du CD 124 « Avenue du Léman » avec le Chemin des Peupliers. CD 124 prioritaire. Installation d'un stop sur le chemin des Peupliers.



Carrefour de Marache. L'avenue d'Abondance est prioritaire sur l'avenue de Maxilly.

Les intersections suivantes restent telles qu'elles sont actuellement :

- **le Rond-Point** : priorité à droite ;
- **CD 21 « Avenue d'Abondance » et Route de Grande-Rive** : priorité à droite ;
- **CD 21 et 24 - Route d'Abondance et Route de Thollon** : priorité à droite ;
- **VC n° 1 « Avenue d'Evian » et « Chemin des Châtaigniers »** : priorité à droite ;
- **VC n° 1 « Avenue d'Evian » et « Avenue d'Evian »** : priorité à droite.

A propos de la Construction des Trottoirs de Grande-Rive

Voici les faits :

13 mars 1977

Dans notre programme municipal, élaboré avec la population, une des priorités avec le groupe scolaire était le prolongement du trottoir côté sud, le long de la RN 5, jusqu'à la limite de la commune à Petite-Rive - Maxilly.

13 janvier 1978

Pétition (32 signataires) rédigée par les habitants de Grande-Rive et adressée au conseil municipal.

27 janvier 1978

Lors d'une séance, le conseil municipal prend connaissance de cette pétition. Nous avons maintes fois évoqué ce problème des trottoirs et de sécurité.

24 avril 1978

Réunion du Conseil : « Approbation du projet de réfection sur 405 m. ». Cette construction est entièrement financée par la commune et elle est subordonnée aux travaux d'abaissement et d'alignement de la RN 5.

15 décembre 1978

Décision du conseil de contracter un emprunt de 250.000 F. auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Dans toute cette opération, nous regrettons le manque d'information, qui se traduit par une infraction à l'article L 315 du Code des Communes : « Aucune construction nouvelle et reconstruction ne peut être faite que sur productions de plans et devis approuvés par le conseil municipal ».

Or, ces plans et ces devis ne nous ont jamais été présentés. Et pour cause, l'avant projet et le devis ont été envoyés par les Ponts et Chaussées le 17 janvier 1979, alors que l'on osait prétendre que les documents étaient sur la table lors de la réunion du 24 avril 1978 et que nous étions peu intéressés pour les consulter.

Nous regrettons aussi le manque de collaboration et de coordination entre les services techniques (Ingénieur des Ponts et Chaussées) et le conseil municipal.

Tout cela conjugué nous met dans la situation actuelle. Nous espérons des trottoirs suffisamment larges, permettant de se croiser, de circuler avec une voiture d'enfant, en un mot, d'assurer la sécurité des piétons et nous nous trouvons avec un chantier qui nous coûtera 300.000 F. et qui nous laissera avec des trottoirs qui ne respectent pas les normes de sécurité.

Pour remédier à cette situation, six conseillers ont demandé à M. le Maire, par l'intermédiaire du Secrétaire de Mairie, une réunion d'urgence, sur place, pour jeudi 3 mai. Cette réunion ayant été refusée par M. le Maire, sept conseillers ont néanmoins jugé de l'état des travaux sur le chantier. Nous avons constaté que les trottoirs sont trop étroits, que la chaussée est rétrécie sur toute la traversée de Grande-Rive, alors qu'il était possible de déplacer l'axe de la RN 5 côté lac. Nous donnons comme preuve, la démolition en 1965 d'un immeuble acheté par la commune.

Aussitôt, les sept membres du conseil, soit la majorité, ont demandé au Maire une nouvelle réunion du conseil municipal exceptionnelle pour samedi 5 mai à 20 heures, afin de pouvoir prendre les mesures qui s'imposent.

Il a été demandé, lors de cette réunion, d'adresser une lettre aux Services des Ponts et Chaussées, pour leur demander de revoir leur position et de faire les corrections nécessaires qui apporteront entière sécurité aux usagers.

Le 21 mai, la copie des lettres adressées à M. BURNET, Ingénieur TPE à Evian et à M. l'Ingénieur de l'arrondissement de Thonon a été reçue par les conseillers municipaux. Dans ces lettres, il est mentionné que « ce trottoir d'une largeur nettement insuffisante devrait être porté à au moins un mètre. « La modification du projet en question » a été demandée.

Dans sa réponse du 21 mai 1979, M. l'Ingénieur des Ponts et Chaussées nous fait remarquer « qu'une remise en question de cette opération serait » à son avis « extrêmement fâcheuse tant pour les riverains que pour les finances communales, pour obtenir une amélioration peu significative par rapport à l'état actuel de la traversée de Grande-Rive ». M. l'Ingénieur TPE trouve la « demande surprenante, car elle infirme la position qu'a prise récemment le conseil municipal, lorsqu'il a approuvé les dispositions du projet et demandé sa réalisation ».

Sur ce dernier point, nous rappelons qu'après le 17 janvier 1979, date de transmission des plans et devis par les Ponts et Chaussées en Mairie de Neuvecelle et la réalisation des travaux, le conseil municipal n'a jamais été consulté, donc la décision a été prise par la municipalité (le Maire et les Adjoints).

BENED Adrien
BIOLLEY Michel
GRIMONT Francis



Une vue de la Rue des Pêcheurs

A EVIAN
déjeunez ou dînez au

Café Royal

et profitez du cadre
prestigieux du Royal Hôtel

TÉL. 75.14.00 OUVERT D'AVRIL A OCTOBRE



Pierre CHENAL-LAURENT
Horticulteur-Fleuriste

Livraisons à domicile

LE ROND-POINT
NEUVECELLE

74500 EVIAN

Tél. 75.13.73

ENTREPRISE

Majola

★
PLATRERIE
★
PEINTURE
★

41, avenue Jules-Ferry
THONON-LES-BAINS

Tél. 71.16.64

Maison de la Presse
E. Fournier

LIBRAIRIE-PAPETERIE
PHOTOCOPIE MINUTE

55-57, Rue Nationale
EVIAN-LES-BAINS

Tél. (50) 75.04.36

PHOTO STUDIO-CINEPHOT

MAGASIN

Mme F. DELABY
30, rue Nationale

STUDIO

Angel MOROSATO
3, rue de la Touvière

EVIAN

(50) 75.03.24

Sylvio SANNICOLO

ARTISAN MAÇON

Tél. 75.01.16

16, rue de Clermont

EVIAN-LES-BAINS

LA DÉMOGRAPHIE

Ce nom est composé de deux mots grecs : demos = peuple et graphein = décrire.

La démographie est une science qui a les populations humaines pour objet. D'après l'Académie, elle traite de « l'étude statistique de la population ». Le mot apparaît pour la première fois en France en 1855. Mais les recensements remontent à la plus haute antiquité. En Chine, il y eut des recensements plus de mille ans avant notre ère. La Bible mentionne les plus célèbres : ceux de Moïse et de l'Empereur Auguste. La nécessité de compter les habitants répondait surtout à des fins militaires (recrutement des troupes) ou fiscales (perception de l'impôt).

Depuis le premier recensement en 1801 (en France, en application de la loi du 22 juillet 1791), la population française a été recensée 30 fois. Un organisme, l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) exploite toutes les données pour déterminer :

- la population légale ;
- la population par sexe, âge, état matrimonial ;
- les mouvements naturels : naissances, mariages et décès.

Les résultats conditionnent l'attribution des crédits aux communes, le montant des impôts et des taxes, la réglementation des élections municipales, du nombre des emplois communaux et la réalisation des études d'urbanisme et l'aménagement. En un mot : la vie sociale, économique et politique de chaque citoyen.

Chaque individu possède son numéro national d'identité, qui est en même temps le numéro de sécurité sociale. Prenons par exemple le n° 2.76.09.76.647.112. Le recensement de 1968 nous apprend que ce numéro est celui de Sibylle LEMOINE, le cinquante millionième Français. Que signifient ces chiffres :

- 2 — Enfant du sexe féminin (1 pour le sexe masculin).
 - 67 — Deux derniers chiffres de l'année de naissance.
 - 09 — Mois de naissance (septembre)
 - 76 — Département de naissance (Seine-Maritime).
 - 647 — N° d'ordre de la commune de naissance à l'intérieur du département (Saint-Romain-de-Colbosc)
 - 112 — N° d'inscription au répertoire de l'INSEE.
- Ceci vous permettra d'analyser votre propre numéro.

Jetons maintenant un coup d'œil sur l'évolution de la démographie à NEUVECELLE.

La Commune s'incline en pente régulière jusqu'au rivage du lac, de la cote 800 à la cote 380 mètres. Elle apparaît comme un merveilleux promontoir ; c'est pour cette raison, sans doute, que le coin était habité par les hommes aux temps préhistoriques. De nombreuses découvertes en font foi : tumulus, blocs à cupule, une hache de pierre polie et un polissoir de l'époque Néolithique.

De 253 à 258, le territoire était sous le joug de l'occupation romaine (on a trouvé des monnaies qui datent du règne de Gallienus). Puis les Francs succédèrent aux Burgondes. En 1591, les troupes de Henri IV, allié des Genevois, en guerre, contre les Ducs de Savoie, incendièrent le Château de Maraîche.

Quelques faits importants ont marqué l'histoire et en même temps la démographie de NEUVECELLE :

- vers 1530 : l'invasion bernoise. De nombreux valaisans catholiques, pour échapper à la Réforme Calviniste ont émigré à Neuvecelle ;
- en 1569, la peste s'abattit sur la région ; elle fit de nombreuses victimes ;
- en 1630, nouvelle épidémie de peste qui dura 9 ans ; elle fut particulièrement meurtrière. Ainsi, la population de Neuvecelle, forte de 1620 habitants, fut réduite à 210 !

Evolution démographique

1481 - 156 habitants	1901 - 790 habitants
1606 - 240 »	1911 - 892 »
1620 - 340 »	1925 - 768 »
1640 - 210 »	1940 - 833 »
1765 - 413 »	1946 - 803 »
1794 - 434 »	1954 - 896 »
1800 - 434 » §	1962 - 949 »
1828 - 655 » §§	1968 - 984 »
1861 - 643 » §§§	1975 - 1.288 »
1886 - 804 »	1979 - 1.600 » (env.)

§ 20 juin 1800 ou 1^{er} messidor de l'An VIII :

Hommes mariés ou veufs	72
Femmes mariées ou veuves	74
Garçons de tous âges	145
Filles de tous âges	143
	434

§§ En 1828 : rattachement de Grande-Rive.

§§§ En 1860 : rattachement de la Savoie à la France, vote des 22 et 23 avril au suffrage universel :

135.449 inscrits
130.839 votants
130.533 oui
235 non
71 bulletins nuls

« Nos cœurs vont où vont nos rivières et le penchant de nos côtes ».

(1850 - Renand)

Quand la commune de Neuvecelle deviendra-t-elle « Centre urbain », commune de 2.000 habitants agglomérés, d'après la législation française.

L'évolution démographique ne cesse de croître :

- de 1962 à 1968 : + 0,6 % par an
- de 1968 à 1975 : + 3,9 % par an
- de 1975 à 1979 : + 6,05 % par an



**L'eau d'Evian
vous donne
ce que les Alpes
lui ont donné.**

Chez Danic

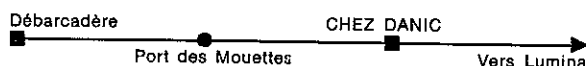
GRANDE-RIVE Tél. 75.09.44

Venez déguster nos :

**Friture du lac
Filets de perches du lac
Crêpes et glaces maison**

ET TOUTES NOS SPÉCIALITÉS

Tous les vendredis
SOIRÉE COUSCOUS ou PAELLA



Frossard

A VOTRE SERVICE

LOCATION AUTOCARS 10 A 60 PLACES
EXCURSIONS
VOYAGES DE PLUSIEURS JOURS
EN AUTOCAR

Devis gratuits
Demandez nos brochures détaillées

7, place des Arts **THONON** Tél. 71.03.57

Menuiserie **ichel** **aridor**

AGENCEMENT DE CUISINES

Route de Grande-Rive
NEUVECELLE
74500 EVIAN
Tél. (50) 75.13.20

GARAGE

Grépillat

AGENT CITROËN



Avenue de Maxilly
NEUVECELLE
Tél. 75.25.57

CRÉATION PARCS ET JARDINS

Floret - Erard

PAYSAGISTE

Etude - Plan

Pépinières
le « Pré de l'Abbaye »
NEUVECELLE
Tél. 75.03.10

Avenue du Léman
NEUVECELLE - 74500 EVIAN
Tél. 75.03.62

Evolution de la densité au km²

- en 1962 : 237 habitants au km²
- en 1968 : 246 » »
- en 1975 : 322 » »
- en 1979 : 400 » »

Quelques éléments de comparaison

Catégories	1962	1975
De 0 à 14 ans	25,30 %	19,72 %
De 15 à 64 ans	59,10 %	66,38 %
De + 65 ans	15,60 %	13,89 %
Ont moins de 20 ans	31,80 %	29,20 %
Proportion des hommes ..	48,00 %	48,75 % §
Proportion des femmes ..	52,00 %	51,25 % §

en 1975, 628 hommes et 660 femmes.

A la naissance, le rapport de masculinité est de l'ordre de 105 (pour 100 femmes, il y a 105 hommes). Puis ce rapport décroît et, sur l'ensemble d'une population, la proportion des femmes est supérieure à celle des hommes (voir la pyramide des âges en 1975).

Au passage, félicitons notre doyenne, Mme CURTET Marie-Louise, née en 1888.

Cette étude de la démographie nous permet de faire d'autres constatations, ce qui nous amène à parler de l'exode rural :

- en 1954, 18,3 % de la population active travaillait dans l'agriculture. En 1962, ce pourcentage n'est plus que de 9,60 %. En 1979, il n'y a plus que 5 exploitations agricoles. NEUVECELLE a perdu sa vocation rurale ; l'urbanisation est de plus en plus poussée. La commune se transforme en « banlieue résidentielle ». Les habitants trouvent peu d'activités sur place et ils doivent se déplacer chaque jour en dehors pour exercer leur profession.

Depuis 1969, 180 permis de construire ont été accordés représentant plus de 240 logements.

Pour des raisons démographiques, EVIAN éclate au-delà de ses limites territoriales et déborde sur NEUVECELLE. Ceci a pour conséquence une mutation profonde de la commune, qui apparaît comme un ensemble de constructions diffuses, dont il est difficile de définir le noyau, le centre d'intérêt, lui donnant une unité.

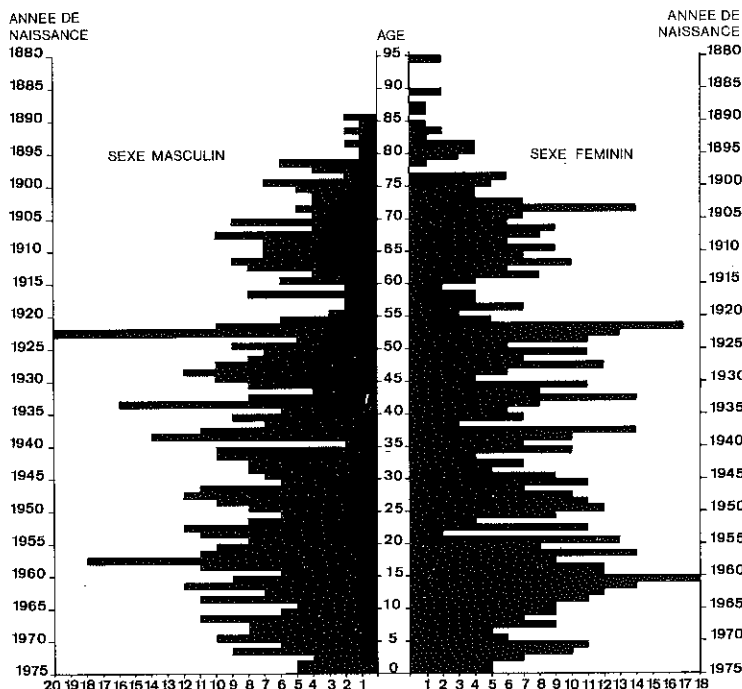
Le rôle du Conseil municipal est de veiller à ce que cette « invasion » du territoire de NEUVECELLE ne devienne pas anarchique. Il faut un urbanisme cohérent et rationnel. Il faut améliorer le cadre de vie, en privilégiant le qualitatif par rapport au quantitatif. Il faut créer un véritable centre de vie collective avec services et commerces. Pour ce centre, Verlagny dispose de 13,5 ha urbanisables et Milly de 15 ha. Sur les 400 ha de la commune, 150 sont déjà urbanisés.

Pour ces différentes raisons, l'étude du Plan d'occupation des sols est en cours. Il ne faut pas non plus oublier les intérêts financiers de la commune. L'implantation d'unités artisanales et industrielles, non polluantes et génératrices d'emplois, doit être encouragée sous l'œil vigilant du Conseil municipal. En aucun cas, NEUVECELLE ne doit devenir une cité dortoir.

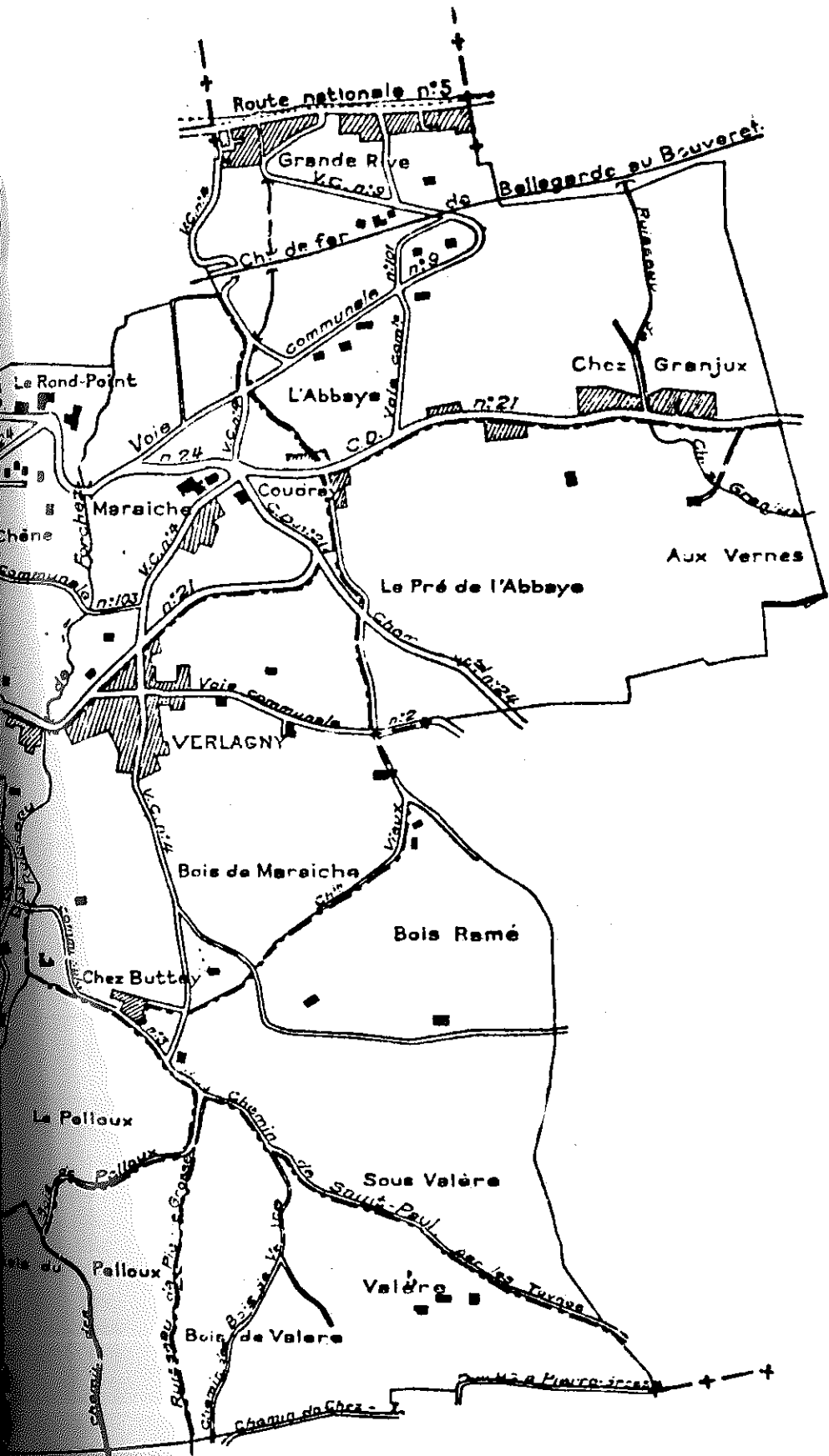
Notre commune a aussi une vocation touristique. Œuvrons tous ensemble pour ne pas faire mentir cet écrit de 1910 : « NEUVECELLE est le plus beau site qu'un touriste puisse rencontrer. L'air y est pur et le climat sain et fortifiant ».

Sachons concilier les deux : NEUVECELLE génératrice d'emplois et « Arcadie heureuse où règne la vie pastorale dans sa calme simplicité ».

Francis GRIMONT



POPULATION TOTALE EN 1975
effectif des générations annuelles (par unités)
628 hommes : 48,75 % - 660 femmes : 51,25 %



MAXILLY-SUR-LEMEN

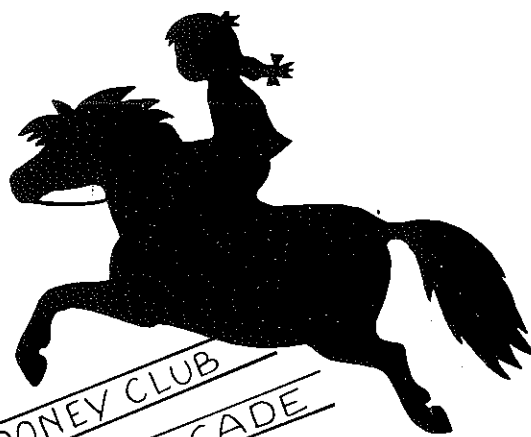
COMMUNE DE

J.-P. Duret

Avenue de Forchex
NEUVECELLE
74500 EVIAN

Tél. 75.20.97

CHAUFFAGE
■
SANITAIRE
■
PLOMBERIE
■
GAZ
■
DEPANNAGE



CHATEAU DE NEUVECELLE
NEUVECELLE SUR EVIAN
MANÈGE COUVERT - CARRIÈRE
LEÇONS - PROMENADES - PIQUE-NIQUES
JEUX - STAGES DE VACANCES
POUR ENFANTS DE 4 A 13 ANS

REVÊTEMENTS SOLS

PLASTIQUES MOQUETTES
NETTOYAGE MOQUETTES ET TAPIS

REVÊTEMENTS MURAUX

Rocco Vezzillo

Avenue de Maxilly
MAXILLY

Tél. 75.26.76

MATÉRIELS DE TRAVAUX PUBLICS

J. PASSAQUAY et C^{ie}

S.A.

ACHAT - VENTE
RÉPARATIONS
SERVICE APRÈS-VENTE

B.P. 2
74380 BONNE
Tél. (50) 39.20.32

FOURNITURES AUTOS ET INDUSTRIELLES

E^{ts} BETEND & DECURNINGE

Accessoires et pièces autos

★

Peintures BERGER

★

Poulies - Roulements

Courroies - Chaines

★

Outillage

21 bis, avenue des Vallées
74 THONON-LES-BAINS

Tél. 26.12.44

FUEL-OIL DOMESTIQUE

Les Fils de J. Baud

EVIAN
Tél. 75.07.28



THONON
Tél. 71.35.49

ABONNEMENT CHAUFFAGE
FINANCEMENT DES INSTALLATIONS

Deux classes sont allées en séjour de mer

Les élèves du cours élémentaire 1 et 2 de Mme LOUSTEAU et ceux du cours moyen 1 et 2 de M. BIOLLEY ont goûté à un dépaysement et découvert un milieu nouveau au cours de leur séjour à Saint-Raphaël, du 16 au 22 mai 1979, dans les locaux de l'UFOVAL de la Haute-Savoie : « Les Génévrillers ».

A la fois classe transplantée et voyage éducatif, cette expérience pédagogique très enrichissante a permis aux enfants de pratiquer les activités suivantes :

- contact physique avec le milieu marin ;
- découverte des différents aspects de la côte méditerranéenne et de l'arrière pays ;
- observation d'activités artisanales (élaboration des carrelages, technique du potier et des souffleurs de verre) et industrielles (visite du Port de Marseille) ;
- émerveillement lors du spectacle des dauphins de « Marineland » et à la visite du Musée de la Mer ;
- détente en visitant St-Tropez et Port Grimaud ;
- joie de retrouver à la plage de Cogolin et à Salernes, les camarades Varois que l'on a connus en classe de neige au Centre Aéré de Thollon ;
- enfin, apprentissage de la vie en collectivité, facilité par les installations neuves des « Génévrillers » où l'hébergement s'est fait dans d'excellentes conditions (alimentation saine et copieuse, servie par un personnel qualifié et dévoué sous la responsabilité du Directeur, M. MARTIN, apprécié pour sa compétence et sa gentillesse).

Les parents accompagnateurs volontaires bénévoles ont été à la hauteur de la mission qu'ils avaient acceptée. Ils ont su être les auxiliaires efficaces des enseignants, s'acquittant au mieux de leurs tâches matérielles, et, ce qui est à leur honneur, ne privilégiant surtout pas leurs propres enfants.

Que Mme BOURDIAUX, MM. FOREL et MONNIER soient ici remerciés, ainsi que le chauffeur, M. PAQUET, pour l'excellente coopération qu'ils ont entretenue avec les enseignants durant tout le séjour !

Ce voyage éducatif aura des prolongements :

comptes-rendus, croquis, dessins, correspondances et rencontres scolaires. A Salernes, en particulier, lieu de la visite des poteries et de la fabrique de tomettes, la municipalité, sur la proposition de son premier adjoint, M. Francis CHIAPELLO, directeur d'école, que nos écoliers ont connu avec ses élèves à Thollon, en classe de neige, a offert à nos deux classes, un apéritif (jus de fruits pour les enfants) suivi d'un repas fraternel auquel assistaient avec M. CHIAPELLO, des représentants de la municipalité de Salernes, des enseignants et la presse locale. Le dessert offert par des parents pâtisseries a été servi aux élèves de Salernes et Neuvécelle dans la joie que l'on devine. La presse locale « Var Matin » a rendu compte de notre passage à Salernes dans cinq articles importants avec photos et titres chaleureux.

En écho à l'aimable appel : « A l'an que ven, Amis de Neuvécelle » qui terminait l'un de ces articles, nous répondrons, en pensant aux prochaines rencontres sur les pistes enneigées, par cette expression bien de chez nous : « Venez seulement, Amis de Salernes ».

Ma conclusion sera brève : cette expérience de classe transplantée est à renouveler, mais il conviendrait de prévoir un séjour plus long ; ce qui implique des moyens financiers plus importants.

Je remercie le Conseil municipal de Neuvécelle et la Caisse d'Épargne de Thonon pour leur aide financière venant compléter le versement des familles.

Droguerie Moderne
SULPICE & Fils

Rue Nationale
EVIAN

— ★ —
*TOUT CE QUI CONCERNE
LA PEINTURE
ET L'ENTRETIEN DE VOTRE MAISON*

— ★ —
DES PRIX
DES CONSEILS

CAVES
GAY-OUVRY

☆
☆

VINS DE TABLE

☆

VINS FINS - SPIRITUEUX

☆

☆

EVIAN-LES-BAINS

pierre novarina



MATERIAUX

34, avenue des Vallées
128, boulevard de la Corniche
B.P. 54 74202 THONON LES BAINS
Tél. (50) 71.25.98 (4 lignes groupées)

Entreprise
GAUTHIER

VIDANGES
CURAGE D'EGOUTS

☆

NETTOYAGE
DE CUVES A MAZOUT

☆

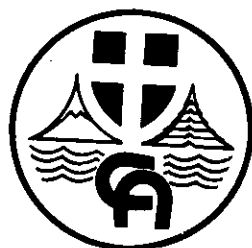
Collecteur
de déchets industriels liquides

01120 MONTLUEL

Tél. (78) 06.02.16

CRÉDIT AGRICOLE
MUTUEL
DE LA HAUTE-SAVOIE

Toutes opérations
de banque



Agence d'Evian :
2, rue de la Monnaie

Tél. 75.31.99

CHAUFFAGE SANITAIRE

Gilbert LACROIX

Chemin des Peupliers

NEUVECELLE

74500 EVIAN

Tél. 75.28.82

BILAN FINANCIER

Dépenses		Recettes	
PENSION (6 jours)	9.660,00	FAMILLES	7.020,00
40 élèves - 2 enseignants - 3 animateurs parents - 1 chauffeur		CAISSE D'EPARGNE THONON	4.200,00
TRANSPORT (car)	6.680,00	COMMUNE DE NEUVECELLE	4.000,00
Aller-retour	5.000	COOPERATIVE SCOLAIRE	2.098,00
Sorties locales	1.680		
DIVERS	978,00		
APAC (assurance pour classes transplantées)	124,00		
Boissons collectives, téléphone, pellicules, piles	170,00		
Chauffeur (gratification)	100,00		
Marineland (entrées)	344,00		
Surveillance baignade (monitrice)	240,00		
	17.318,00		17.318,00

Michel BIOLLEY



Enfants de Neuvecelle et de Salernes. On reconnaît de gauche à droite chez les accompagnants :
Mme LOUSTAU, M. MONNIER, Mme BOURDIAUX, M. FOREL, M. BIOLLEY, M. CHIAPPELLO et
M. BELOIN.

Eaux pluviales - Egouts - Séparatifs

Le jour ou la nuit où il pleut, l'eau du ciel ruisselle sur les toits, les cheneaux, les cours goudronnées, les routes. Elle doit arriver à la rigole, au ruisseau, au canal, à la conduite qui la dirige au lac.

Dans nos maisons, quand nous tournons un robinet d'eau, quand nous tirons une chasse, l'eau arrive. Elle vient de nos réservoirs, situés dans la partie haute de la commune. Il faut une pression minimum de 3 kilogrammes pour assurer un bon fonctionnement des appareils ménagers.

L'eau arrive... et elle repart... elle coule où ?

Dans les égouts, sauf pour quelques maisons isolées ainsi que celles situées en-dessous des voies communales et départementales où le raccordement n'est pas possible gravitairement.

Ces égouts sont collectés et raccordés à l'émissaire principal :

- 1° A Grande-Rive ;
- 2° Sur la nationale, au-dessous de la blanchisserie ;
- 3° Au port, par un branchement à la départementale, sous le chemin du Curé.

Conduite drainant une partie de Saint-Paul, raccordée Chez Buttay à notre réseau et au Boulevard Jean-Jaurès par un ramassage passant dans les H.L.M. de l'Hôpital.

La station de Grande-Rive, située à l'angle de l'Hostellerie du Lac, équipée de pompes dont une broyeuse, relevant ces eaux sur quelques mètres afin qu'elles s'écoulent gravitairement sur la Commune d'Evian au niveau du Jardin Anglais, Quai Paul-Léger.

Trois stations de même type mais de capacité plus grande (Stations du Princess, de la Place d'Allinges et de la Dranse) sont nécessaires pour acheminer ces eaux usées à la station d'épuration située à Vongy entre les fours d'incinération et le chenil intercommunal.

Cette station de décantation et d'épuration est la propriété du Syndicat Intercommunal d'Épuration des régions de Thonon et d'Evian, créé en 1967.

Son but :

Traiter les eaux usées « les égouts », mais non les eaux parasitaires, c'est-à-dire les eaux pluviales provenant de mauvais branchements, ou de ceux effectués avant 1967, alors que les séparatifs n'étaient pas obligatoires. Si, avec les eaux usées, il y a des eaux parasitaires, surtout par temps de pluie, les tuyaux sont pleins, les tampons se soulèvent, les pompes de refoulement fonctionnent sans arrêt, d'où factures d'électricité supplémentaires, et une arrivée en masse à la station qui, de par sa fonction, ne peut traiter normalement cette masse contenant trop d'eau pluviales et nous payons tous ce supplément de transport et de traitement défectueux. C'est pourquoi il faut que chacun soit conscient de ce problème pour le bien de tous.

Lors d'un raccordement au réseau, la fosse septique doit être condamnée et désinfectée. Les restaurateurs, bouchers, charcutiers et traiteurs doivent avoir un bac à graisses.

FONCTIONNEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION

Dégrillage

A l'arrivée des eaux urbaines et industrielles, c'est-à-dire : évacuation des matières en suspension dans l'eau : chiffons, plastiques, morceaux de bois (10 m³ par mois).

Désablage

En période de pluie intense, le nettoyage des réseaux d'égouts s'effectue par l'ampleur du volume injecté, sous les rues, les dépôts de sable. Les sables en stagnation dans les canalisations s'évacuent... tout arrive à la station où ces sables et autres produits sont piégés par le désableur.

Déshuilage

Dans une station d'épuration biologique, il n'est pas possible d'accepter des hydrocarbures ou des huiles quelconques, le déshuileur effectue la séparation de ces produits qui, avec d'autres, seront brûlés dans le four d'incinération.

Traitement primaire

Les eaux préalablement traitées sont acheminées dans un décanteur qui permet (temps de passage de 2 heures dans le bassin) aux matières organiques et autres, en suspension dans l'eau, de se déposer au fond de celui-ci. Ces matières organiques concentrées sont alors reprises par succion et évacuées sur un digesteur qui, maintenu à température constante, fabrique du gaz méthanique, transforme ces matières organiques qui, par la suite, sont traitées par déshydratation. Actuellement, 4.700 kg par jour de matières sèches ne se déversent plus dans le lac.

Traitement biologique

A la hauteur de ce traitement, les eaux résiduaires traversent un bassin biologique dans lequel on fait appel à des micro-organismes : protozoaires du type : ciliés, vorticella, opercularia, rotifères, ospidisca.

Ces micro-organismes opèrent, dans les eaux, une élimination des bactéries à détruire, en les dévorant et cela avec une grande rapidité et voracité, puisqu'après une demi-heure de repos, ces protozoaires peuvent à nouveau être opérationnels.

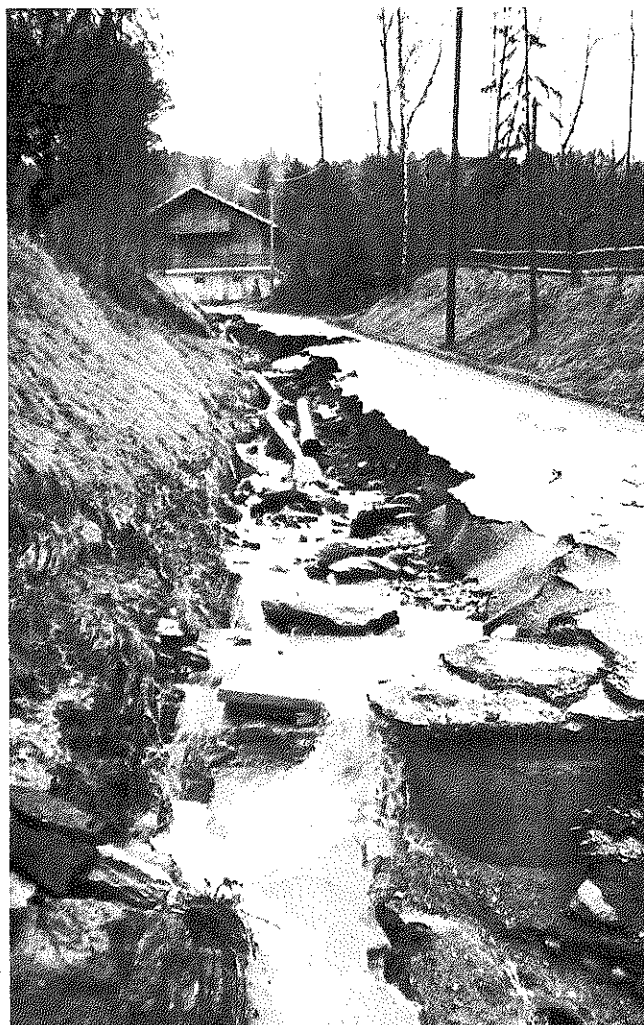
Les eaux de décantation, en sortie de clarification secondaire, peuvent alors être considérées comme traitées.

Par contre, la coloration de celles-ci, de couleur brune, est la conséquence de la réception des liqueurs noires de Zig-Zag, coloration non nuisible pour le milieu Dranse.

Pendant son parcours dans la Dranse, cette eau reçoit une oxydation qui lui permet de retrouver un niveau d'oxygénation normale dans le cours d'eau.

Actuellement, le volume hydraulique, traité par la station correspond à une moyenne de 16.800 m³ par jour.

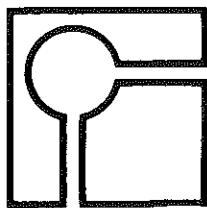
Antoine LAZARETH



Dégâts aux canalisations d'égouts sur l'avenue de Lécherot lors des inondations du 28 janvier 1979.

efgé

recherche graphique
enseignes
véhicules publicitaires
calicots
sérigraphie
décoration de vitrines
stands d'exposition



franceschini g.

10, rue de l'église

74500 évian

tél. 75.24.66

luminaires
meubles
tringles
papiers peints

LE BRICOLIEUR

croisée d'Anthy

THONON

tél. : 71.28.84

quincaillerie
bois
moquettes
sanitaire

VITRERIE - MIROITERIE

G. DANNENMAYER

Spécialiste du vitrage isolant

(garantie 10 ans)

agencement de magasins

MAXILLY-SUR-LÉMAN

74500 EVIAN

Tél. 75.11.91

ENTREPRISE
DE TRAVAUX PUBLICS
ET BATIMENT

S.A.

E. DAZZA

& C^{ie}

15, avenue de Noailles

74500 EVIAN LES BAINS

Tél. (50) 75.12.09

EVIAN

un nouveau centre en cours de réalisation

La Rénovation

APPARTEMENTS - BUREAUX

LOCAUX COMMERCIAUX - PARKING

Renseignements et vente

agence léger

70, rue Nationale

EVIAN

Tél. 75.05.44

Imprimerie BOCHATON

A VOTRE SERVICE
POUR TOUS VOS IMPRIMES

22, boulevard Jean-Jaurès

74500 EVIAN

Tél. 75.00.89

Neuvecelle et ses activités

1 *Le Tourisme et l'Hôtellerie*

Nous voici au début de l'été. Pour nos hôteliers et tous ceux qui vivent du tourisme, c'est un moment chargé de promesses, mais aussi l'heure des interrogations : « Quel temps fera-t-il, que sera la « saison » millésime 1979 pour Neuvecelle et les communes environnantes ?

Beaucoup ignorent que l'hôtellerie est un métier très dur, exigeant, que dans notre région, les investissements de modernisation sont difficiles à amortir en raison de la courte durée de la saison, et que seule la formation professionnelle, la qualification, la qualité de l'accueil, du confort, de la gastronomie, la connaissance des langues étrangères sont des facteurs déterminants pour réussir dans cette profession.

Bien sûr, Neuvecelle profite de la renommée thermale d'EVIAN et de ses infrastructures touristiques, mais comme ses partenaires, elle souffre aussi des mêmes maux, enclavement du Chablais, mauvaises liaisons routières, ferroviaires, et aussi il faut dire que le tourisme et l'hôtellerie sont mal compris et mal aidés par les Pouvoirs publics et la pression fiscale très lourde.

Pourtant que d'atouts dans le jeu de notre commune, du meublé, de la pension de famille aux établissements de luxe, dont la renommée et le prestige ont largement dépassé nos frontières, tel le Royal ou la Verniaz, haut lieu du confort et de la gastronomie, Neuvecelle offre un éventail, une possibilité d'accueil pour tous les goûts et surtout toutes les bourses.

En ces années d'écologie que rêver de mieux.

Le pittoresque village de Grande-Rive offre le lac et ses plaisirs nautiques, tandis que le chef-lieu propose sa verdure, son calme, ses nuits reposantes et vivifiantes. Il faudra conserver ce patrimoine, protéger nos sites et continuer nos efforts, car le danger de la concurrence menace.

Neuvecelle était dans le passé une commune essentiellement rurale, mais les troupeaux d'Abondancières s'amenuisent d'année en année, les fruitières ont fermé leur porte, il faut donc se tourner résolument et courageusement vers le tourisme international en cette année où l'Europe se construit.

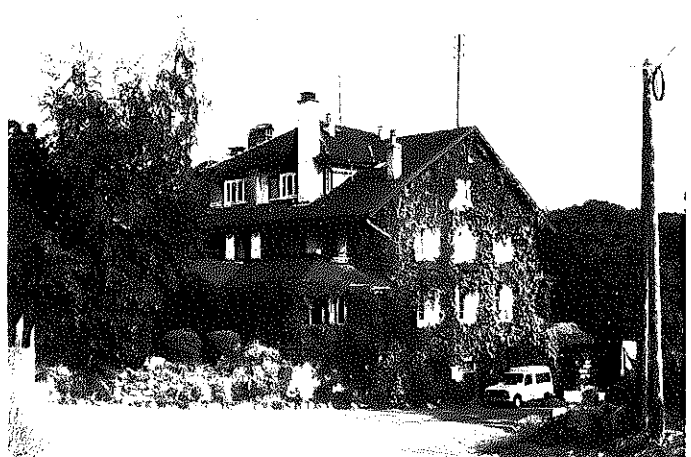
Il faudra que notre commune sache apprendre encore à mieux recevoir nos hôtes, mais aussi à leur proposer une véritable animation.

Mais déjà tous les espoirs nous sont permis, les premiers signes se font sentir, si nous savons inciter nos jeunes à mieux se former, à aimer leur métier, si nous sommes capables de leur procurer bien sûr un travail, il y aura des années prospères pour l'hôtellerie Neuvecelloise en particulier et celle de tout le Chablais.

Jacques LACROIX



Hôtel Royal



Hôtel de La Verniaz

ENTREPRISE GÉNÉRALE
D'ELECTRICITÉ

R. JACQUIER

★
ECLAIRAGE PUBLIC

★
CHAUFFAGE ELECTRIQUE
★

MAXILLY SUR LÉMAN
74500 EVIAN LES BAINS

Tél. (50) 75.22.52

La Verniaz

Country-Club d'Evian

TENNIS - EQUITATION

PISCINE CHAUFFÉE

Ouvert de Février à Novembre - Tél. 75.04.90

PLATRERIE-PEINTURE
REVÊTEMENTS MURAUX
SABLAGE EN TOUS GENRES

Jean LEI

Vieille Eglise
LUGRIN

Tél. 76.01.95

garage sautenet

AGENT RENAULT - SAVIEM



Tél. 75.00.22

74500 EVIAN

FLORIDA sarl

Le Supermarché de Milly

ouvert toute l'année,
fermé le Jeudi après-midi

Tél. 75.14.58

NEUVECELLE - EVIAN

Lucien
ROCH
maçonnerie

Chemin des Houches - NEUVECELLE - EVIAN

Démocratie et Participation

Intéresser la population, la faire participer à la gestion des affaires de la commune, c'est-à-dire à ses propres affaires, constitue indéniablement un aspect décisif de la démocratie de la vie communale.

Reste à faire qu'il en soit ainsi. Malheureusement, il ne suffit pas de répéter : « Il faut participer, il faut faire participer... » pour que la participation devienne pratique courante.

D'où viennent donc les difficultés. D'où vient qu'une démarche qui semble toute naturelle soit si difficile à réaliser ? Comment se fait-il qu'on nous dise si souvent : « Nous vous avons élus ; c'est donc que nous avons confiance en vous ; nous nous en remettons à vous pour gérer les affaires de la commune, etc... ?

Cette façon de s'en remettre à nous tient d'abord aux conditions de vie des gens. Ils n'ont pas le temps. Mais il y a aussi la vieille coutume de la délégation du pouvoir à ses représentants élus. C'est que pendant des siècles — à l'exception de la courte période de la Commune de Paris — les citoyens ont estimé que leur rôle s'arrêtait à l'élection.

L'élection a représenté à l'origine un progrès considérable. Mais le citoyen doit-il pour autant en conclure qu'il n'a plus, dès lors, à se mêler des affaires, jusqu'aux élections suivantes ? Son rôle s'est trouvé en fait mutilé sinon perverti ; il s'agit de le rétablir dans toute sa plénitude.

Comment ?

Il importe tout d'abord de préciser ce que l'on entend par participation. Dans la société actuelle, pour le pouvoir en place, la participation est conçue comme un moyen de persuasion, comme une technique tendant à faire accepter aux intéressés des décisions prises en dehors d'eux, et cela tout en leur donnant l'illusion qu'ils ont participé à l'élaboration de ces décisions.

Pour nous, il s'agit d'associer effectivement les intéressés à l'élaboration des décisions, de les associer aussi au contrôle de leur application. Ceci est valable pour les élus comme pour la population.

Je dirai simplement que la participation demeurera un vœu pieux et un moyen de persuasion si des mesures précises et concrètes ne sont pas prises pour qu'elle puisse se réaliser pleinement.

Que pourraient être ces mesures ?

Une information systématique précise et concrète par des comptes rendus municipaux, presse, exprimant les débats du conseil municipal (votes, motion, etc...). Une information des élus sur toutes les démarches intéressant les problèmes municipaux (consultation des organismes habilités, commissions municipales, etc...).

Les citoyens devraient être informés par les moyens les plus divers, de toutes les questions qui concernent la gestion des affaires de la commune. Outre le bulletin municipal, il faut prévoir des comptes-rendus de mandat, des permanences d'élus, des conférences audiovisuelles, visite de quartier et dialogue sur place avec les habitants...

L'information ne doit pas être à sens unique, il ne s'agit pas seulement de dire ce que fait ou ce que veut faire le conseil municipal, mais de provoquer le dialogue.

Par exemple, le bulletin d'informations municipales doit être largement ouvert à chaque citoyen, à chaque

organisation locale, tenir dans la mairie une boîte aux lettres destinée à recueillir les observations, les suggestions et les critiques de la population.

L'intérêt essentiel de la participation, c'est qu'elle puisse s'exercer d'abord au niveau de l'élaboration des décisions qui prennent naissance au sein des commissions municipales. C'est donc à ce niveau qu'un effort exceptionnel doit être fait. Chaque commission municipale devrait être ouverte à tous les citoyens qui s'intéressent à ses travaux ; ou, pour simplifier, chaque commission municipale pourrait tenir régulièrement des séances publiques.

Les séances du conseil municipal sont publiques ; tout habitant ou contribuable a le droit de demander communication sans déplacement, de prendre copie totale ou partielle des procès-verbaux du conseil municipal, des budgets et des comptes de la commune, des arrêtés municipaux, chacun peut les publier sous sa responsabilité.

Le vote du budget de la commune qui constitue l'acte le plus important du conseil municipal pour l'ensemble de la population, devrait faire l'objet d'une préparation exceptionnelle systématique pour qu'il devienne vraiment le budget de la commune.

Tous les moyens énumérés précédemment : information, consultation, travail des commissions, associations devraient être mis en œuvre dans ce but.

La participation devrait s'exercer enfin d'une manière concrète au niveau, non seulement de l'élaboration des décisions, mais au niveau de la réalisation et de l'utilisation, c'est-à-dire, au niveau du contrôle de l'application des décisions.

Par exemple, dans le cas du plan d'occupation des sols (POS), la population n'est consultée que par l'enquête publique, c'est-à-dire, après que le POS ait été préparé, amendé et adopté par les services de l'Etat et le conseil municipal, alors qu'elle devrait l'être sitôt l'élaboration du POS prescrite ou du moins pour l'élaboration du premier projet de POS.

Pourquoi cela ?

Parce que l'avenir de la commune n'est pas seulement l'affaire des élus, des fonctionnaires et des techniciens, mais aussi de toute la population.

Parce que les meilleurs projets d'urbanisme sont ceux qui sont soumis aux plus larges débats.

Parce que le diagnostic de la commune établi par les techniciens oriente les choix et options du POS.

Parce que le POS fixe pour dix ans le programme d'emplois, de logements et d'équipement qui concerne tous les habitants de la commune.

Parce que si vous êtes propriétaires d'un terrain, le POS détermine sa valeur et sa constructibilité.

Parce que si vous voulez construire, vous devez respecter les règles fixées par le POS.

Parce que le programme de réalisation contenu dans le POS peut peser d'un grand poids sur l'évolution de la fiscalité locale...

Comme on le voit, l'élaboration démocratique d'un POS, pour indispensable qu'elle soit, n'est pas une mince affaire, et la consultation de la population dans une matière aussi complexe que l'urbanisme n'est pas le plus facile...

Ces mesures particulières (il peut y en avoir d'autres) devraient contribuer à développer la vie démocratique et rendre la participation de la population plus effective.

Adrien BENEDE

Entreprise Générale de Menuiserie

CHARPENTE - COUVERTURE

Maurice JACQUIER

Avenue de Maxilly - NEUVECELLE - EVIAN

Tél. 75.24.65

GARAGE DU BOULEVARD

Louis DEMIAUX

CARROSSERIE
DÉPANNAGE TOUTES MARQUES
VENTE NEUF ET OCCASION



Agence
Citroën

18, boulevard Jean-Jaurès

EVIAN-LES-BAINS

Tél. 75.13.99

POLETTI Pierre

CRÉATION
ET POSE DE CHEMINÉES



MAÇONNERIE



Route de Grande-Rive
et avenue de la Creusaz

NEUVECELLE

74500 EVIAN

Tél. (50) 75.32.23

entreprise
bartholoméo
léonarduzzi

MAÇONNERIE

avenue de Maxilly - NEUVECELLE - EVIAN

sarl

FAVRE

Frères

CHAUFFAGE - SANITAIRE

Montigny - **MAXILLY-SUR-LÉMAN** - EVIAN

Tél. 75.06.14

Avec le Rallye Chamois du Pays de Gavot

De jeunes Neuvecellois, dirigés par M. POUX, font entendre le son des trompes de chasse à travers les vallées et les forêts de notre village.

Créé depuis quelques mois, le Rallye Chamois n'a d'autres ambitions que d'animer les fêtes du Pays de Gavot, en interprétant des sonneries de vénerie rappelant les célèbres chasses à cour de nos ancêtres.

Prétentions limitées pour ces jeunes sonneurs, car ils sont conscients que l'apprentissage de la trompe de chasse est un travail de persévérance, nécessitant de nombreuses répétitions.

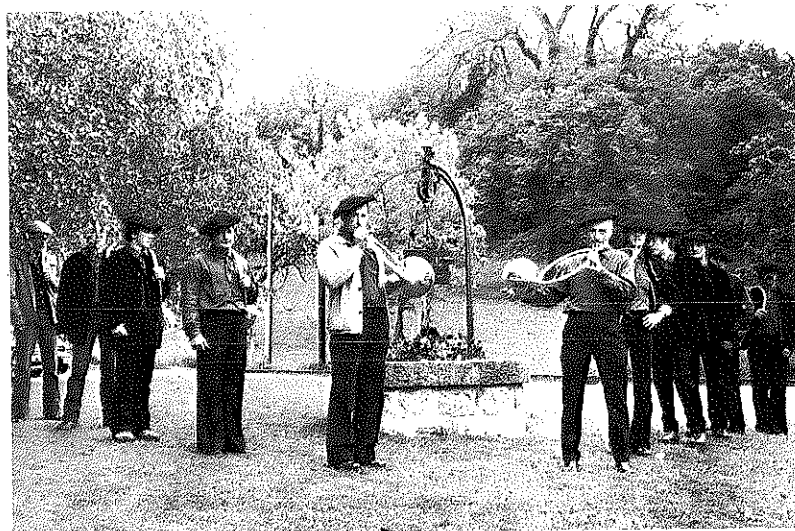
A ce sujet, pas de problème, les progrès enregistrés depuis trois mois laissent augurer de l'avenir.

La Société envisage de créer une Ecole de trompe de chasse durant l'hiver prochain. Les enfants intéressés peuvent prendre contact auprès des sonneurs (à partir de 12 ans).

Composition du Rallye Chamois

POUX René — LAIDIN Alain — VUISTAZ Michel — PERTUISET Michel
MERCIER Denis — NOIR Stéphane — ROCH Noël — CHESSEL Daniel
ROSSET Maurice — BONNAZ Robert et BENED Bernard de St-Gingolph.

Les sonneurs MERCIER, LAIDIN, NOIR participeront, début juillet, à un stage de perfectionnement à Cognac.



Aubade sur la place de l'Eglise